

N/REF : 15/09/2025 11H24 C:000003 I:01338
V/REF : AC/C27977
V/Email reçu le Lundi 15/09/2025 a 11H24

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. OLN
IMMEUBLE : L'ORLEANAIS - OLN
1 a 5, PLACIS DE L'ORLEANAIS
.
35000 RENNES

Rennes, le 22 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : PLACIS 4 ORLENAIS - MME DUMAS 06 63 03 89 83
LOGEMENT N° 005616, PORTE N°5616, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2
MOTIF : POSE DE 2 BARRES DE RELEVEMENT INOX DE PART ET D'AUTRE DES WC
Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 18/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
FOURNITURE ET POSE DE FIXATIONS
FOURNITURE ET POSE DE DEUX BARRES DE RELEVEMENT AU NIVEAU DES WC
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 18/09/25 a 16H23 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	PBL050-FP.barre relevement	30-100cm inox	1	100,00	200,00
TOTAL H.T.					200,00
T.V.A. a 10,00%					20,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>220,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.